

SEANCE DU  
4 JUIN 2026

RAPPORT N° VII-1  
26SGADB0041

**Nombre de conseillers en exercice :**

**25**

**Nombre de conseillers présents :**

**23**

**Date de convocation :**

**29 mai 2026**

**Date d'affichage :**

**5 juin 2026**

**OBJET:**

**Fourniture, location, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non-publicitaires sur le domaine public pour la Communauté urbaine Le Creusot - Montceau-les Mines et 8 de ses communes membres - lot 4: journaux électroniques - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 201202204**

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 2**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 04 juin à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Maison de l'administration - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillaïn GILLIOT - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Béatrice BARNAY - Mme Magali DOUHERET - Mme Céline JACQUET - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Sandra OSMAN - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE -

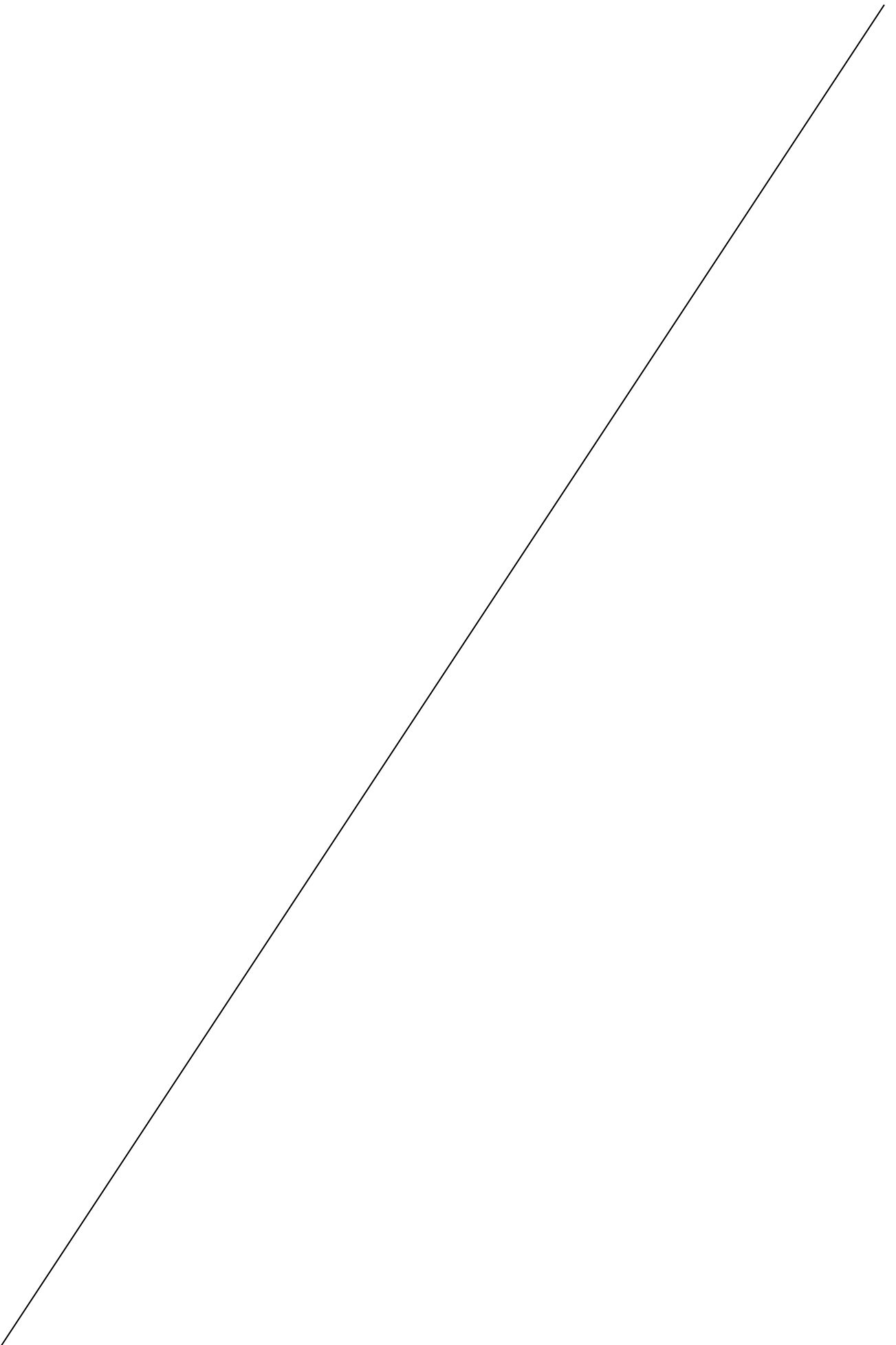
**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. BONNAND (pouvoir à Mme SEVIN)  
M. JAUNET (pouvoir à M. ROBERT)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Thierry BUISSON



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire le 21 avril 2026, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics relatifs à la passation des marchés publics en appel d'offres ouvert,

Vu le marché 2012022\_4 du 12/02/20213, visé le 13/02/202013 et notifié le 20/02/2013 avec LUMIPLAN VILLE SA pour une durée de 15 ans et un montant annuel de 22 533 € HT,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre du marché de mobilier urbain (lot n°4), en vigueur depuis le 20 février 2013 pour une durée de 15 ans, relatif à la location de sept journaux électroniques d'information, attribué à la société LUMIPLAN VILLE SA, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des équipements.

En effet, à la suite de l'arrêt du service 2G bénéficiant jusqu'à présent d'un abonnement gratuit, la mise en conformité des dispositifs implique désormais la souscription d'un nouvel abonnement 4G non inclus dans le montant initial du marché.

Le coût de cet abonnement s'élève à 650 € HT par an pour l'ensemble des journaux électroniques d'information installés sur les communes de Montchanin, Le Breuil, Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines et Saint-Vallier.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Madame La Présidente, ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification du marché jointe en annexe de la présente décision.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- D'autoriser Madame la Présidente, ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°1 du marché n°2012022\_4 conclu avec l'entreprise LUMIPLAN VILLE SA sise à Paris (75 008) – 9 rue royale, relatif au mobilier urbain, et ayant pour objet d'intégrer un nouvel abonnement, ayant pour effet d'augmenter le montant initial du marché de 1 300 euros, soit une hausse de 0,38%, passant ainsi le montant total du marché à 339 295€ HT.

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget correspondant.

à la sous-préfecture le 5 juin 2026  
et publié, affiché ou notifié le 5 juin 2026

LA PRESIDENTE,  
Pour la présidente et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Jean-Paul LUARD



LA PRESIDENTE,  
Pour la présidente et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,  
Thierry BUISSON



**AVENANT N° 1<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau  
BP 90069  
71206 Le Creusot Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**LUMIPLA N VILLE SA**  
**9 rue royale**  
**75008 PARIS**

**C - Objet du marché public**

□ **Objet du marché public:**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

Fourniture, location, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non-publicitaires sur le domaine public pour la Communauté urbaine Le Creusot - Montceau-les Mines et 8 de ses communes membres - lot 4: journaux électroniques

□ **Date de la notification du marché public :** 20/02/2013

□ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT 337 995 € (annuel 22533 €)
- Montant TTC : 405 594 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

□ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Dans le cadre du marché de mobilier urbain (lot n°4), en vigueur depuis le 20 février 2013 pour une durée de 15 ans, relatif à la location de sept journaux électroniques d'information attribuée à la société Lumiplan, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des équipements.

En effet, à la suite de l'arrêt du service 2G bénéficiant jusqu'à présent d'un abonnement gratuit, la mise en conformité des dispositifs implique désormais la souscription d'un nouvel abonnement 4G payant.

Le coût de cet abonnement s'élève à 650 € HT par an pour l'ensemble des journaux électroniques d'information installés sur les communes de Montchanin, Le Breuil, Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines et Saint-Vallier.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°1.

▣ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant annuel HT: 650 €

Nouveau montant total du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT: 339 295 €
- Montant TTC: 407 154 €

▣ % d'écart introduit par l'avenant : 0.38 %

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la Sté LUMIPLAN VILLE SA pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

### Pour l'Etat et ses établissements :

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*